

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 Décembre 2019

Référence
2019-19

Objet de la délibération
Débat d'orientation budgétaire 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	18	23

Date de la convocation
10 Décembre 2019

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2019 et le 18 Décembre à 17 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Pierre BRIZION, Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphan EMERAUX, Jacky GILLET, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Véronique NICKELS, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

PROCURATIONS : Nicolas LACROIX donne procuration à Pierre BRIZION, Denis MAILLOT donne procuration à Patrice VOIRIN, Michel MENET donne pouvoir à Stéphane MARTINELLI, Bernadette RETOURNARD donne pouvoir à Jean-Yves ROY, Françoise TRELAT VALLON donne procuration à Christophe LIMAUX

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Nicolas LACROIX, Laurent MARRAS, Denis MAILLOT, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Nicole PENSEE, Bernadette RETOURNARD, Françoise TRELAT VALLON, Jean-Marie WATREMETZ, Mariette VOILLOT,

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Débat d'orientation budgétaire 2020

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adoption d'un budget,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article susvisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

CONSIDERANT que les règles applicables aux communes de plus de 3 500 habitants s'appliquent au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

SUR PROPOSITION du président qui rappelle que les frais de fonctionnement du Syndicat, qui comprennent, LEADER, les actions culturelles, l'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) mais également l'ingénierie sont globalisés. L'élaboration du SCoT est inscrite en section d'investissement :

BUDGET PREVISIONNEL ELABORATION DU CLS 2020

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	Montant TTC	FINANCEUR S	Montant (€)	%
Ingénierie (0,5 ETP)	24 208 €	ARS	13 404 €	46 %
Communication (Lettre & Forum CLS)	5 000 €	Région	2 400 €	8 %
		SMPC	13 404 €	46 %
TOTAL	29 208 €		29 208 €	100%

BUDGET PREVISIONNEL ANIMATIONS TERRITORIALES 2020

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	Montant HT	FINANCEUR S	Montant (€)	%
Projet Petites Cités de Caractère 2020	20 000 €	LEADER	41 600	40 %
Projet Bistrots de Pays 2020	15 000 €	Région	30 400	29 %
Projet de coopération Pologne	30 000 €	SMPC	33 000	31 %
Ingénierie	40 000 €			
TOTAL	105 000 €		105 000 €	100%

* Les recettes indiquées dans le plan de financement tombent sur les exercices suivants (entre N+1 et N+3)

BUDGET PREVISIONNEL LEADER 2014-2020

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	Montant HT	FINANCEUR S	Montant (€)	%
Ingénierie (1,5 ETP)	74 000 €	LEADER	64 000 €	80 %
Frais de déplacement (1,5 ETP)	3 000 €	SMPC	16 000 €	20%
Communication	2 500 €			
Matériel	500 €			
TOTAL	80 000 €		80 000 €	100 %

* Les fonds européens indiqués dans le plan de financement tombent sur les exercices suivants (entre N+1 et N+3)

BUDGET PREVISIONNEL SCoT 2020

POSTE DE DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)	%
Section Investissement :		Région	43 000 €	51 %
Lot 1 "Elaboration du SCOT"	12 600 €	Département	18 600 €	22 %
Lot 2 "Environnement"	0 €	FCTVA	13 200 €	16 %
Frais d'enquête publique	20 000 €	SMPC	9 800 €	11 %
Section Fonctionnement :				
Ingénierie SCoT	47 000 €			
Communication SCoT	5 000 €			
TOTAL	84 600 €	TOTAL	84 600 €	100 %

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0)

1° De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération.

